

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL898

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 16

I. Supprimer la troisième phrase de l'alinéa 14.

II. En conséquence, compléter cet alinéa par une phrase ainsi rédigée : « L'arrêté portant modification du périmètre intègre les propositions de modification du périmètre adoptées par la commission départementale dans les conditions de majorité prévues au quatrième alinéa du IV de l'article L. 5210-1-1 du même code.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.